



Rando Val de Garonne
95C Rue d'Escanteloup
47200 Marmande
Tel : 06 37 13 05 28
presidence@randovaldegaronne.fr

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et événement –Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX
Tél. : 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot -
92000 Nanterre - Tel 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162 /1

NOTICE D'INFORMATION

MARMANDE le 22 Février 2025

Séjour de 5 jours de randonnées du 29 septembre au 3 octobre 2025
(4nuitées) à Brassac sur Agout (Tarn)

« DECOUVERTE DU SIDOBRE »

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Au moment du départ les inscrits au séjour devront avant le 19 Septembre 2025 être à jour de leur inscription pour la saison 2025-2026

Nombre de participants : **20 au minimum, 30 au maximum**

Dates : **du Lundi 29 septembre au Vendredi 3 octobre 2025**

Déplacements : **Covoiturage**

PROGRAMME :

Au préalable les inscrits formeront des équipes de covoiturage . Les participants, muni de leur pique-nique pour le lundi midi, sont attendus sur lieu de pique nique à Hautpoul près de Mazamet le lundi 29 Sept 2025 matin pour 12h.

Les randonnées prévues sur la journée, de l'ordre de 14 à 20 km, en 1 à 2 groupes selon le nombre et le profil des inscrits, permettront de découvrir :

- Le Sidobre et la Montagne Noire ,
- Le centre de vacances du Camboussell à Brassac

Fin de séjour à l'issue de la rando du dernier jour le **Vendredi 3 octobre 2025**, puis retour sur Marmande vers 20h00, en covoiturage.

HEBERGEMENT : <https://www.camboussell.com/>

L'hébergement sera assuré en pension complète dans le centre de vacances du Camboussell à Brassac: Selon disponibilité fonction de la priorité dans l'ordre de pré-inscription

- soit en chambre double avec un lit en 140 ou 2 lits simples pour les couples
- soit en chambre double avec 2 lits simples pour les binomes
- soit en chambre individuelle (maximum Q=4) moyennant un supplément de 35 € sur le séjour à préciser lors de la préinscription.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 300 € par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double. Supplément pour chambre individuelle : 35,00 € pour le séjour.

. Ce prix comprend :

- Pension complète du dîner du 1er jour au panier repas du dernier jour.
- Drap et linge de maison fournis. Le ménage de fin de séjour.
- 1/4 de vin et café inclus pendant les dîners.
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur de l'Association.
- Les cotisations EIT & UEIT (auprès de la Fédération)
- La taxe de séjour

Ne sont pas compris :

- Les frais de transport et de covoiturage
- La fourniture du pique-nique du midi du premier jour.
- Les boissons.
- Les dépenses personnelles.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les personnes seules intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 7 Mars 2025 au siège de l'Association et auprès des membres du Bureau. Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt

- de la fiche de pré-inscription accompagnée de 1 chèques de réservation de 100 € (ou 135€ en chambre individuelle) par participant.

Pour chaque catégorie : Couple, Binôme ou Individuel les préinscriptions seront classées par ordre d'arrivée complètes, ce classement définira la priorité de prise en compte, les suivants seront placés en liste d'attente. Rappel : le nombre de chambres individuelles est limité.

Les préinscriptions seront clôturées le 20 Mars 2025 minuit dernier délai. Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au **24 Mars 2025**.

En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi du Bulletin sous **8 jours**. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de **100 € par personne en chambre double** à la préinscription.

Acompte de **135 € par personne en chambre individuelle** à la préinscription.

Date limite **20 Mars 2025**.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription définitive.

Solde du séjour à régler avant le **05 Septembre 2025**

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de Rando Val de Garonne.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. **A titre indicatif le coût du transport (essence + péage) est évalué à 120 € par véhicule (non inclut dans le coût du séjour) il sera à partager en supplément à part égale entre tous les occupants d'un même véhicule. Il est de la responsabilité du chauffeur de s'assurer que lui et son véhicule utilisé pour le covoiturage sont tous deux en conformité avec la réglementation en vigueur.**

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite entre le **20 Mars 2025** et le **05 Sept 2025** : restitution des sommes versées avec une retenue de l'acompte pour frais de dossier.
- Annulation postérieure au **05 Septembre 2025** : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé. En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée début Septembre 2025. A cette occasion, un dossier sera remis à chaque participant.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant , les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association randovaldegaronne.fr projets de séjour.
--

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051